

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Effectifs de l'école

Classe maternelle : 16 élèves : 6 PS - 4 MS - 6 GS avec Véronique Pachoud (Directrice) et Nadine Fernandez (ATSEM)

CP / CE1 : 20 élèves : CP : 8 - CE1 : 12 avec Violaine Tollar-Pesenti

CE2 / CM1 / CM2 : 23 élèves : CE2 : 8 - CM1 : 10 - CM2 : 5 avec Emilie Charles

Transport scolaire

27 enfants sont transportés (5 rotations au maximum)

Effectifs cantine et garderies

30 à 35 enfants fréquentent régulièrement la cantine

8 à 10 enfants sont inscrits à la garderie du matin

10 à 13 enfants sont inscrits à la garderie du soir

Activités périscolaires

Musique : Angéline intervient les jeudis matins : 8 h 30- 9 h 30 : CP CE1

9 h 30 – 10 h 15 : maternelle

10 h 30 - 11h30 : CE2 CM1 CM2

Piscine (12 séances) les lundis après-midi pour les enfants de la GS au CM2 (GS sous réserve de parents agréés).

TABLETTES NUMERIQUES POUR L'ECOLE

Le projet a été validé par l'Inspection Académique pour cette rentrée 2018.

Les 2 classes primaires vont être dotées chacune de 10 tablettes numériques (hybrides avec clavier) pour permettre l'accès aux nouvelles méthodes d'apprentissage.

L'investissement correspondant s'élève à 7.340 € TTC et l'Inspection Académique verse une participation de 3.500 € (50 % d'une dépense TTC plafonnée à 7.000 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire permettant d'inscrire la dépense et la recette correspondantes.

Un comité de pilotage, présidé par l'Inspection de l'Education Nationale va être créé pour s'assurer du bon déroulement du projet. Stéphanie Allain-Delfosse est désignée membre représentant la Commune.

REVALORISATION DU TRAITEMENT DE L'INTERVENANT DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de revaloriser le salaire de l'intervenant de musique sur la grille indiciaire de référence pour un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (A.T.E.A.) avec validation de l'ancienneté (depuis 2010).

PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2019-2031

Une délibération est nécessaire pour valider le programme de travaux forestiers 2019-2031 qui se traduit par une modifications d'assiettes des coupes de bois :

2019 : 650m³ réajustés à 225m³

2020 : pas de coupe prévue

2021 : 600m³ réajustés à 190m³

2022 : 500m³ en conditionnel selon la décision de la mairie et l'état du marché

2023 : pas de coupe prévue

2024 : 700m³ réajustés à 170m³

2025 : Pas de coupe prévue

2026 : 1580m³ réajustés à 450 en conditionnel

2027 : 205m³

2028 : 2000m³ réajustés à 900m³ au conditionnel

2029 : 300m³ réajustés à 600m³

.../...

2030 : Pas de coupe
2031 : 420m3 en conditionnel
Accord unanime du Conseil Municipal.

PETIT TRAIN DE LA MURE

Modification de l'implantation du restaurant

Le Maire présente la modification prévue de l'implantation du restaurant visant à offrir une vue plus dégagée sur le site.

Pas de remarques particulières du Conseil Municipal.

Le permis de construire qui devrait être déposé rapidement sera examiné avec attention.

Mesures d'accompagnement écologique

Afin de minimiser les impacts environnementaux du projet, la **Société du Train de La Mure** envisage de créer des îlots de sénescence, c'est-à-dire des secteurs où les boisements sont laissés en libre évolution, sans aucune intervention humaine sur les boisements. Cette action vise à améliorer la capacité de report des espèces animales des milieux boisés impactés par le projet vers des milieux situés à proximité.

Les parcelles propices à cette mesure à proximité du projet appartiennent à la commune et une convention de mise à disposition est nécessaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

CHEMIN DES NEYS

Rappel : l'entretien des sentiers PDIPR est à la charge du Département par l'intermédiaire des communautés de communes (versement d'une enveloppe annuelle selon le nombre de kms concernés)

Une 1^{ère} demande de subvention pour le chemin des Neys a été déposée en 2016, renouvelée en 2017 et 2018 mais n'a pas été retenue parmi les priorités. Un chemin classé PDIPR a une vocation première de loisir et doit être praticable à pied et/ou à VTT.

Une portion de ce chemin permet l'accès à un box à chevaux et l'état actuel du chemin qui se dégrade de plus en plus devient presque impossible à la circulation d'un véhicule 4x4 (nombreux trous très profonds...).

Les travaux de remise en état s'élèvent à 7.845, 60 € TTC et nous attendons la confirmation de la CCM de s'engager par convention à verser sur le budget 2019 une subvention de 3.269 € (50 % du montant HT).

Accord unanime du Conseil Municipal. Les travaux seront suivis par Olivier Arnaud et David Picchioni.

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

L'étude pour la mise à jour du schéma général d'assainissement de la commune a été lancée lors d'une réunion technique le 18 septembre 2018.

Le 1^{er} exercice consiste à faire un état des lieux précis en transmettant au cabinet Nicot :

- le Plan avec les périmètres de protection de captage ;
- la Carte des risques naturels ;
- le Listing par hameau des logements raccordés et non raccordés ;
- la délibération avec les montants des redevances assainissements et de la Participation à l'Assainissement Collectif.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Requalification du hameau « les Liorats »

Le programme de travaux concerne plusieurs volets : le réseau d'eau potable, le réseau d'eaux pluviales, l'éclairage public avec enfouissement des réseaux secs et le raccordement à l'assainissement collectif.

Suite à une erreur d'estimation du montant global des travaux (environ 50.000 € en sus) par le maître-d'œuvre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager cet automne la réalisation du réseau de raccordement jusqu'à la station d'épuration et de différer en 2019 la réalisation des autres phases de travaux.

Chemin de la Buisnière

Les études de sol préalables aux travaux ont été rendues.
La consultation peut être engagée auprès du groupement.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Très Haut Débit

La CCM nous informe que l'équipement de la commune est prévu courant 2019.

Demande de revalorisation de salaire par un agent

Le Maire a été saisi d'une demande de revalorisation de salaire par l'agent chargé du transport scolaire.

Cette question sera examinée lors du prochain CM.

Réunion avec les associations

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec les associations en présence de C. Jacquot pour faire le point sur l'utilisation de la salle polyvalente.

Cette rencontre a été globalement positive. Seul point à instaurer : un état des lieux avant et après la fête du village avec un représentant des associations organisatrices.

Fenêtre école

Le remplacement de la fenêtre triangulaire sera réalisé pendant les vacances de Toussaint.

La parole aux élus

- Le devis concernant les travaux de la chaudière à l'école est en cours de validité par Cédric Paulin,
- Il est demandé de relance l'entreprise pour l'installation de l'abribus aux Ripeaux (Maire)
- Il est demandé également de relancer le Département pour la reprise du marquage au sol aux Blais et aux Ripeaux (Maire),
- Il est convenu de lancer une consultation pour l'installation des panneaux d'affichage bois (Ma,
- Le second défibrillateur n'est pas installé, il reste à finaliser le raccordement électrique nécessaire (Jean-Claude André),
- Il est proposé la mise à disposition d'une trousse de 1^{ers} secours à la salle polyvalente,
- Le balayage des voies communales aura lieu mi-octobre (un délai de 5 semaines doit être respecté après le gravillonnage),
- Un relevé de géomètre est nécessaire avant d'engager les travaux de remise en état du bassin du Temple,
- Malgré une fréquentation favorable le mercredi soir, Marco Pizza envisage de cesser temporairement son activité,
- Problème de vitesse et de circulation des moto-cross sur le stade, le jeu de boules et le parking de la salle polyvalente : lancer un nouvel appel au civisme,
- Nécessité d'interdire le stationnement d'un véhicule qui empêche l'accès à la borne incendie située à l'intersection de la RD et du chemin de la Combe et qui gêne la circulation piétonne,,
- Les filets des cages de foot du stade ont été livrés, ils seront installés après l'hiver.
- L'état du chemin du Buya a été soulevé, un état des lieux sera fait.

La parole au public

- Vestiaires du stade : le chauffe-eau est en fonctionnement continu, prévoir une coupure (économie),
- Local de chasse : prévoir la réparation de la toiture,

- Un problème de mauvaises odeurs du molok de la Ville à solutionner,
- Impact visuel négatif de la taille des haies sur les espaces publics,
- Rappel d'un problème non résolu de stationnements de véhicules aux abords de l'école : la Mairie interviendra auprès des usagers,
- Intervention nécessaire de la Mairie auprès d'un particulier propriétaire de plusieurs chiens aux Blais (odeurs et aboiements).

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

Prochain Conseil Municipal : 8 novembre à 20 h (précédé à 19 h 30 d'une réunion de la CCMAAS).